INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la santé et de la protection animales

Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Dossier suivi par : Nadège GIRAUDET
Courriel institutionnel : bicma.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01.49.55.84.29
Réf. interne : NG / 08-485
MOD10.22 A 03/09/08

NOTE D'INFORMATION

DGAL/SDSPA/O2008-8024

Date: 08 décembre 2008

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace :
Date limite de réponse :
Nombre d'annexe : 1
Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Présentation de la version 3 de TRACES

Résumé : Suite à la mise en application de la version 3 du système TRACES lundi 10 novembre 2008, cette note d'information vous présente dans une première partie, toutes les nouvelles fonctionnalités de l'application et dans une seconde partie, les modifications apportées à celles déjà existantes.

Mots-Clés : TRACES, version3, modifications

Destinataires
Pour information : Mesdames et Messieurs les Directeurs Départementaux des Services vétérinaires

Préambule

La présente instruction vous présente les nouvelles fonctionnalités du système TRACES suite à l'installation de la version 3. Cette note ne traite pas des difficultés que vous rencontrez éventuellement au niveau des transporteurs commerciaux pour la résolution desquels un message vous a été envoyé vendredi 14 novembre 2008 sur les boîtes institutionnelles.

Je tiens à vous rappeler que des outils ont été mis en place comme le forum et la foire aux questions. Vous trouverez toutes les instructions nécessaires à l'utilisation de ces outils sur le site Intranet http://10.200.80.70/TRACES/.

Vous voudrez bien me tenir informée des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de ces instructions à l'adresse suivante: bicma.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

L'Adjoint à la sous-directrice de la santé et de la protection animales

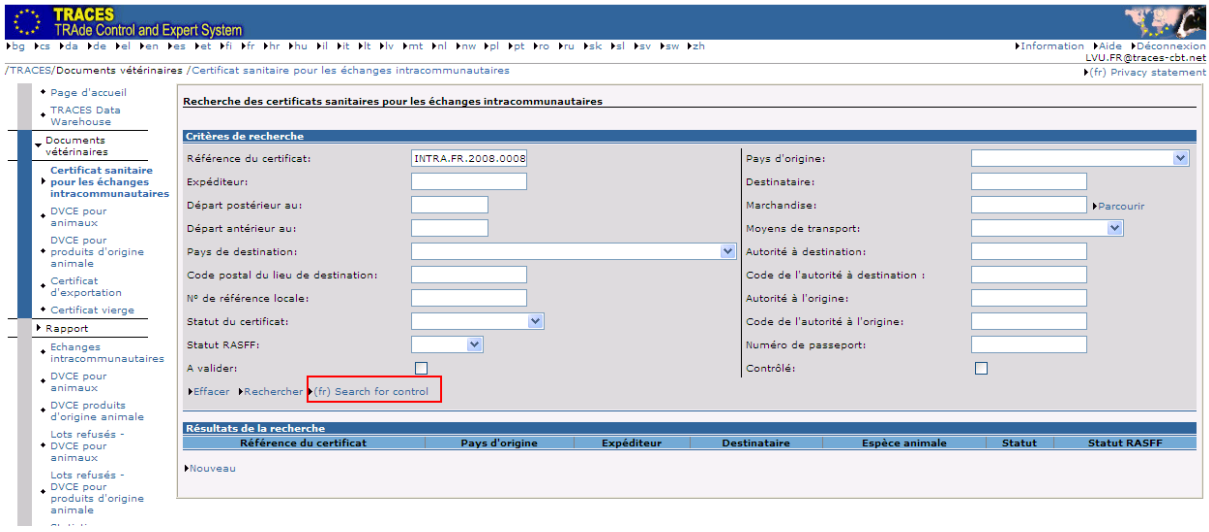
Yves DOUZAL

1ère PARTIE : LES NOUVEAUTES DE LA VERSION 3

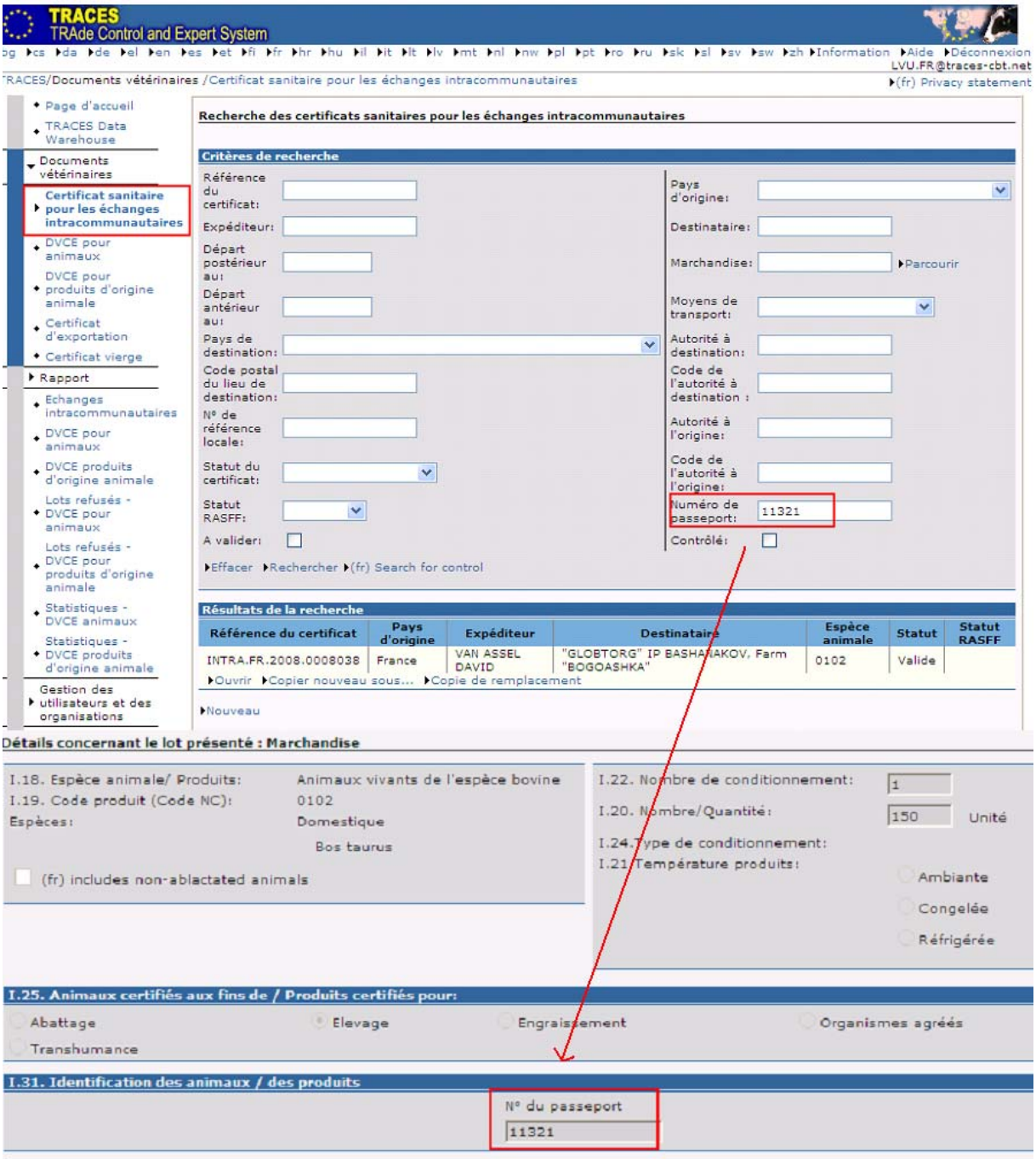
I. La page de recherche des certificats sanitaires pour les échanges intracommunautaires (CS)

La page de recherche d'un CS possède des nouvelles rubriques proposant de nouveaux critères de recherche :

- ✓ Statut RASFF (système d'alerte rapide) : utilisé avec les DVCEA ou DCVEP dans le cadre d'importation (PIF) à partir de pays tiers, d'animaux ou de produits d'origine animale;
- ✓ Contrôle du bien-être : possibilité de cliquer sur une « recherche pour contrôle »; ce critère permet de visualiser tous les CS qui ont été contrôlés au titre du bien être, la recherche peut s'effectuer à partir du n° INTRA, où à partir d'une date donnée;
- ✓ Numéro de passeport : ce critère permet de rechercher un n° de bovin saisi sur la liste électronique (voir § « onglet lot ») attaché au CS.



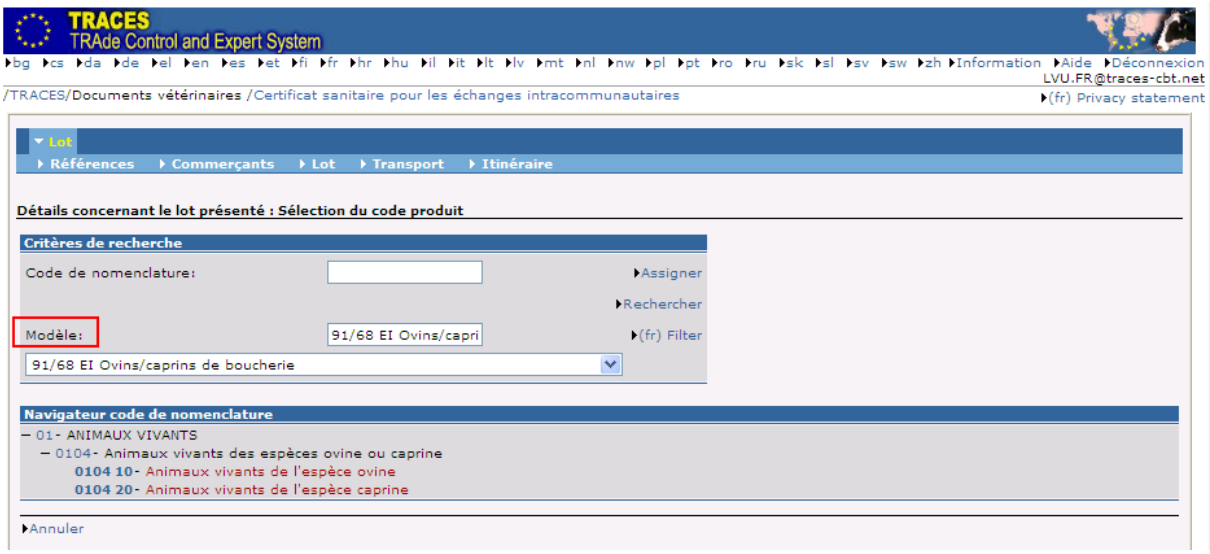
Extrait d'un CS



Extrait d'un CS

II. Certificat nouveau

La recherche du modèle de CS est améliorée : en permettant de faire le lien direct entre le modèle du CS et le code nomenclature



Extrait d'un CS

La recherche est simplifié puisqu'en prenant le modèle de CS, l'application vous proposera directement le code nomenclature correspondant.

Par exemple, en mettant le modèle « animaux de cirque », l'application vous donne l'emplacement du CS dans la rubrique « navigateur code nomenclature ». Ensuite déployez le menu et vous aurez le code nomenclature 9508 10 correspondant au CS animaux de cirque.

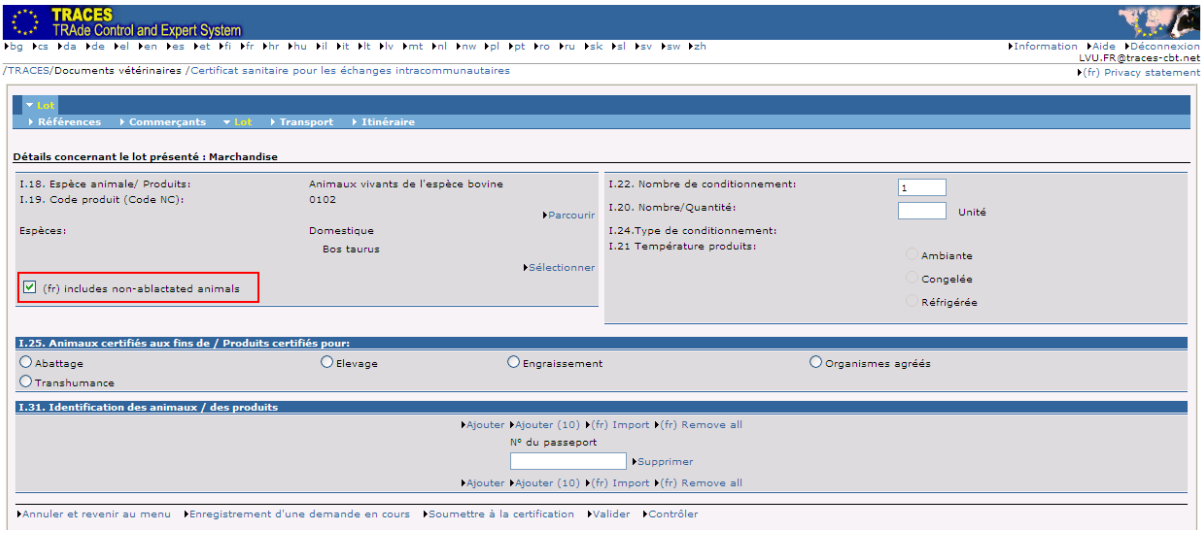
III. Onglet lot

Il est désormais possible de télécharger à partir du site d'information de TRACES le modèle de fichier au format Excel qui permet d'avoir les informations définies dans la rubrique I.31 ou I.28 "identification des animaux", des différents modèles de certificats INTRA. L'opérateur peut renseigner le fichier soit en copiant son propre fichier excel sur le fichier TRACES s'il est compatible, soit à l'aide d'un lecteur de code barre, soit par saisie manuelle du n° de chaque animal sur le fichier.

Un modèle de fichier est téléchargeable sur le site suivant http://circa.europa.eu/Public/irc/sanco/tracesinfo/library?l=/version/version_3/csv_.

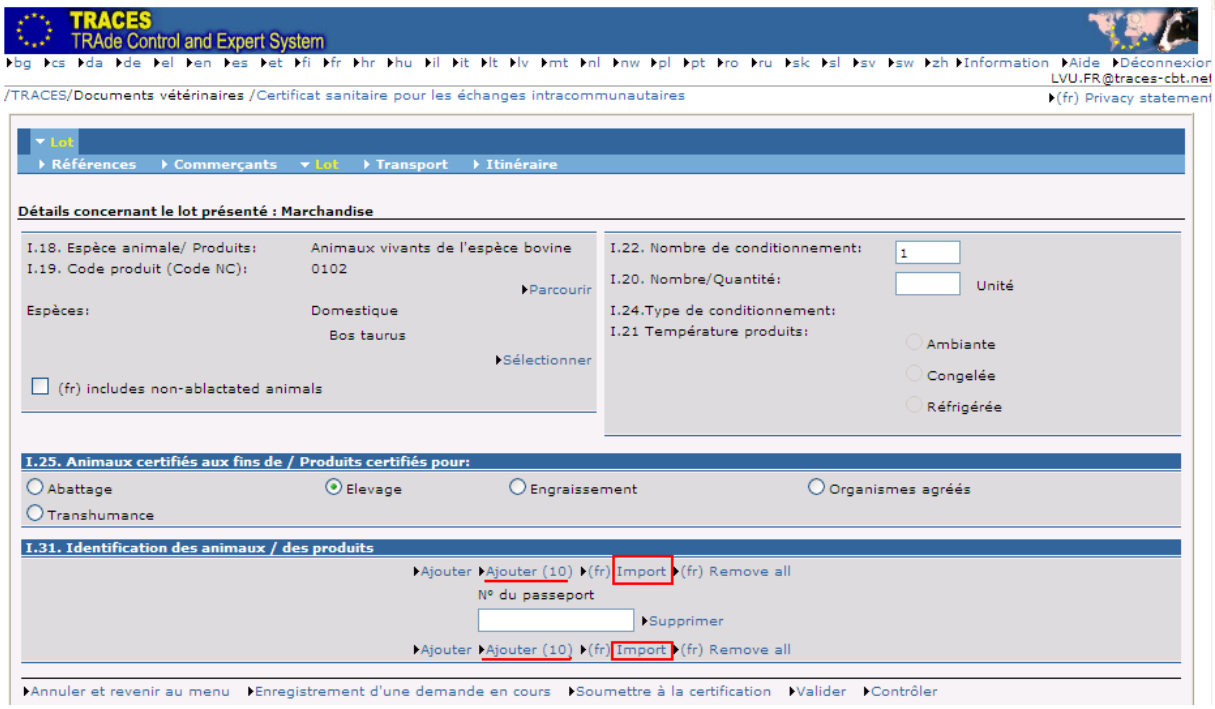
Ces fichiers remplis indépendemment de TRACES pourront être automatiquement intégrés dans TRACES avec l'option "import".

La quantité de lignes susceptibles d'être introduites est sans limite. Cependant si toutes ces informations seront visibles à travers l'interface leur impression sera tronquée pour l'instant. Une ou plusieurs pages supplémentaires apparaîtront prochainement lors de l'impression.



Extrait d'un CS

- ✓ Vous pouvez indiquer si le lot est composé d'animaux non sevrés.



Extrait d'un CS

- ✓ Vous avez la possibilité d'ajouter un bloc de 10 lignes de n° de passeport.

IV. Onglet transport

- ✓ Cet onglet est celui qui a été le plus modifié. TRACES se fondant désormais sur les listes des transporteurs mises à jour à partir de notre base nationale (SIGAL), une instruction sur la fiabilisation des données dans SIGAL par le bureau de la protection animale vous sera prochainement adressée.

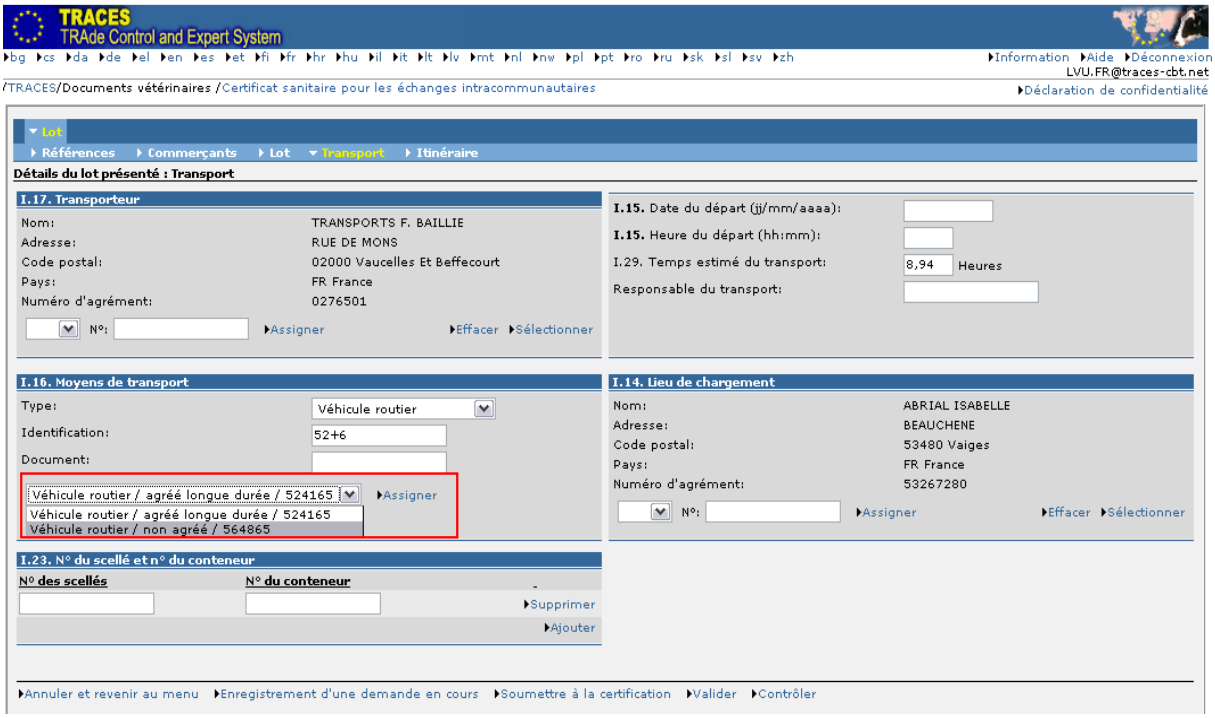
Les services informatiques de la DGAL (BMOSIA) transféreront régulièrement des extractions SIGAL aux services informatiques de la commission européenne gérant TRACES pour mettre à jour la base « organisation – transporteurs commerciaux ». Donc lorsqu'un opérateur saisira le transporteur, il saura automatiquement si son transporteur est autorisé à transporter ce type d'animaux et pour les longs trajets. Figurera aussi le n° d'immatriculation du camion autorisé à effectuer de long trajet (>8 heures).

Pour rappel :

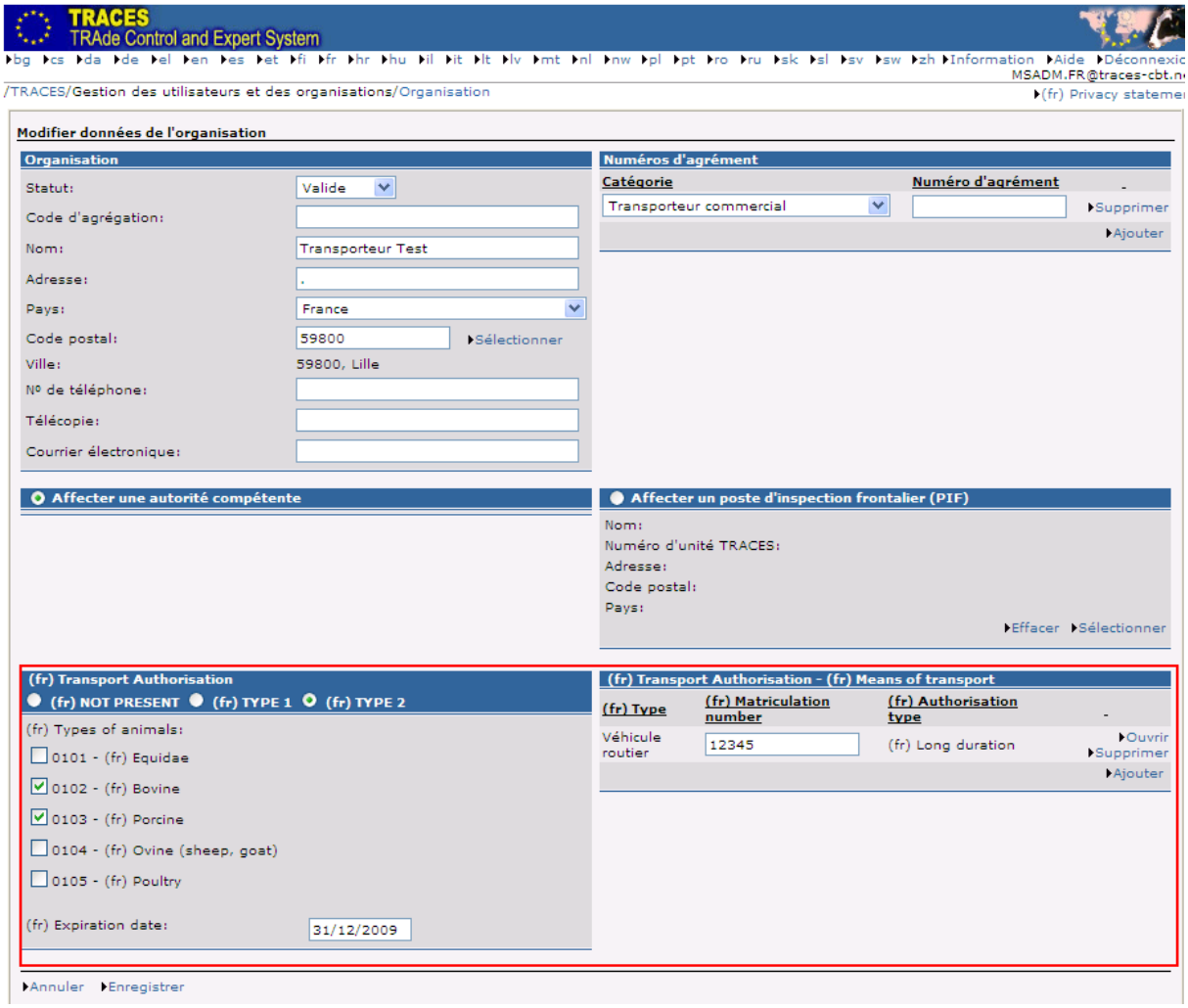
- ✓ trajet <8h renseignement du n° d'immatriculation du camion, autorisation de type 1,
- ✓ trajet >8h renseignement du n° d'immatriculation du camion, autorisation type 2,

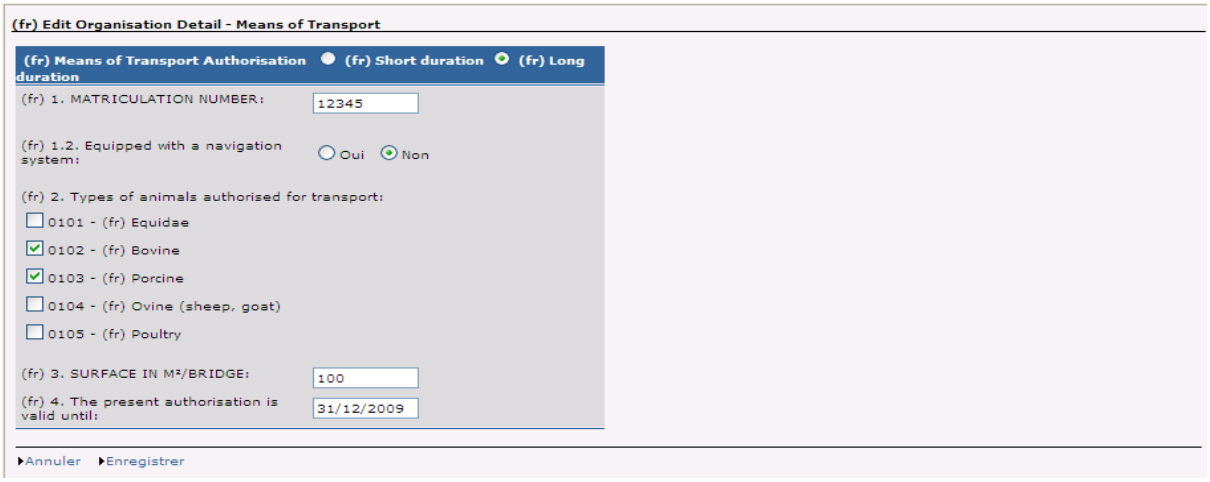
Dans la partie organisation, lorsque vous rechercherez un transport, apparaîtront sur votre écran, toutes les rubriques déjà renseignées à partir des extractions de la base de données (SIGAL).

Cependant si l'opérateur ne trouve pas son transporteur, il aura toujours la possibilité de créer un « nouveau » transporteur.



extrait d'un CS





extrait d'un CS

- ✓ Le résultat généré par le système d'information géographique est un temps minimum. Il est possible de corriger cette donnée, mais seulement à la hausse.
- ✓ La carte géographique sera affichée dans une version ultérieure.

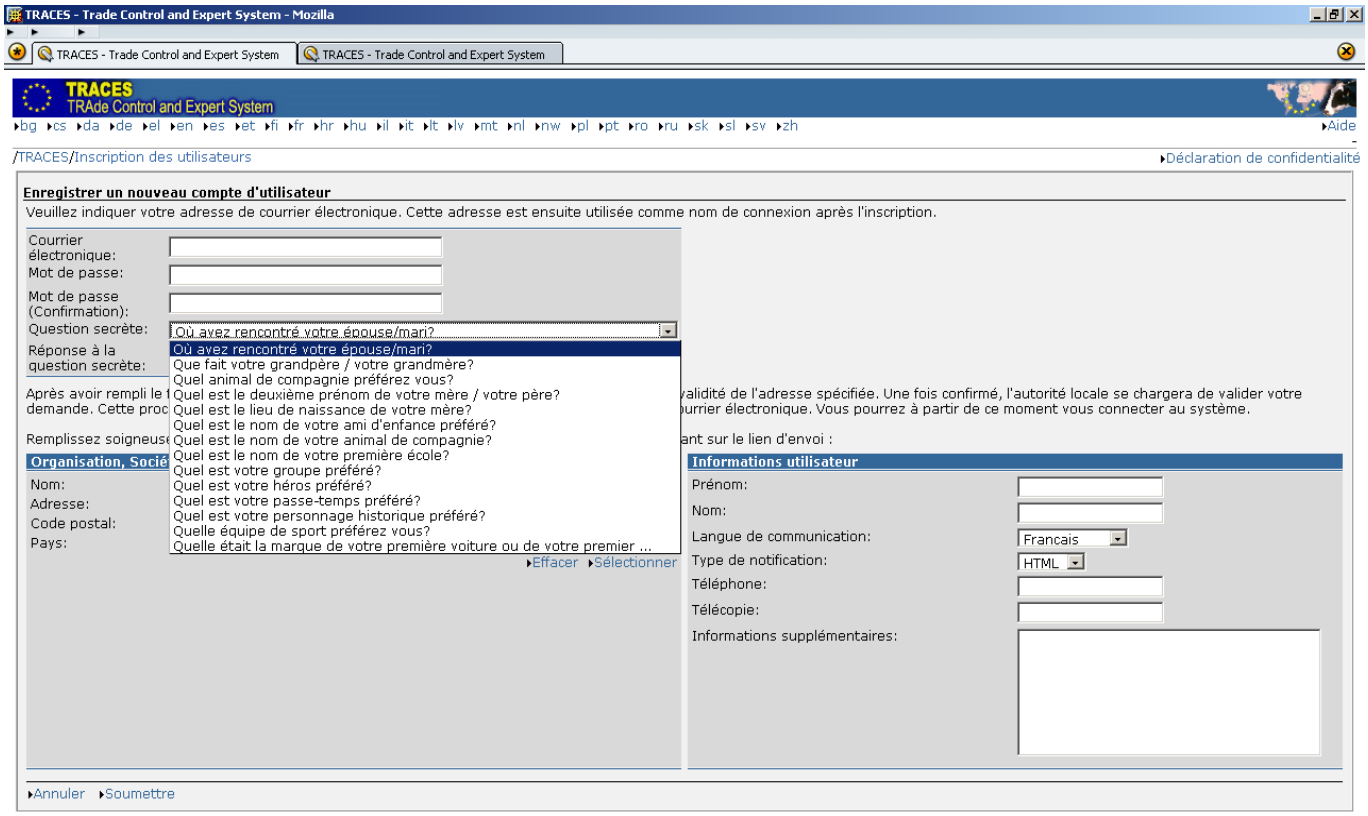
V. Onglet itinéraire

- ✓ Contrairement à la note d'information de SANCO TRACES, le système d'information géographique incluant le remplissage automatique des pays de transit et la carte géographique seront affichés dans une version ultérieure.
- ✓ Sinon pas de modification sur cette partie.
- ✓ L'application impose que vous renseigniez un point d'arrêt pour toute autorisation du transporteur routier (type 1 ou type 2).

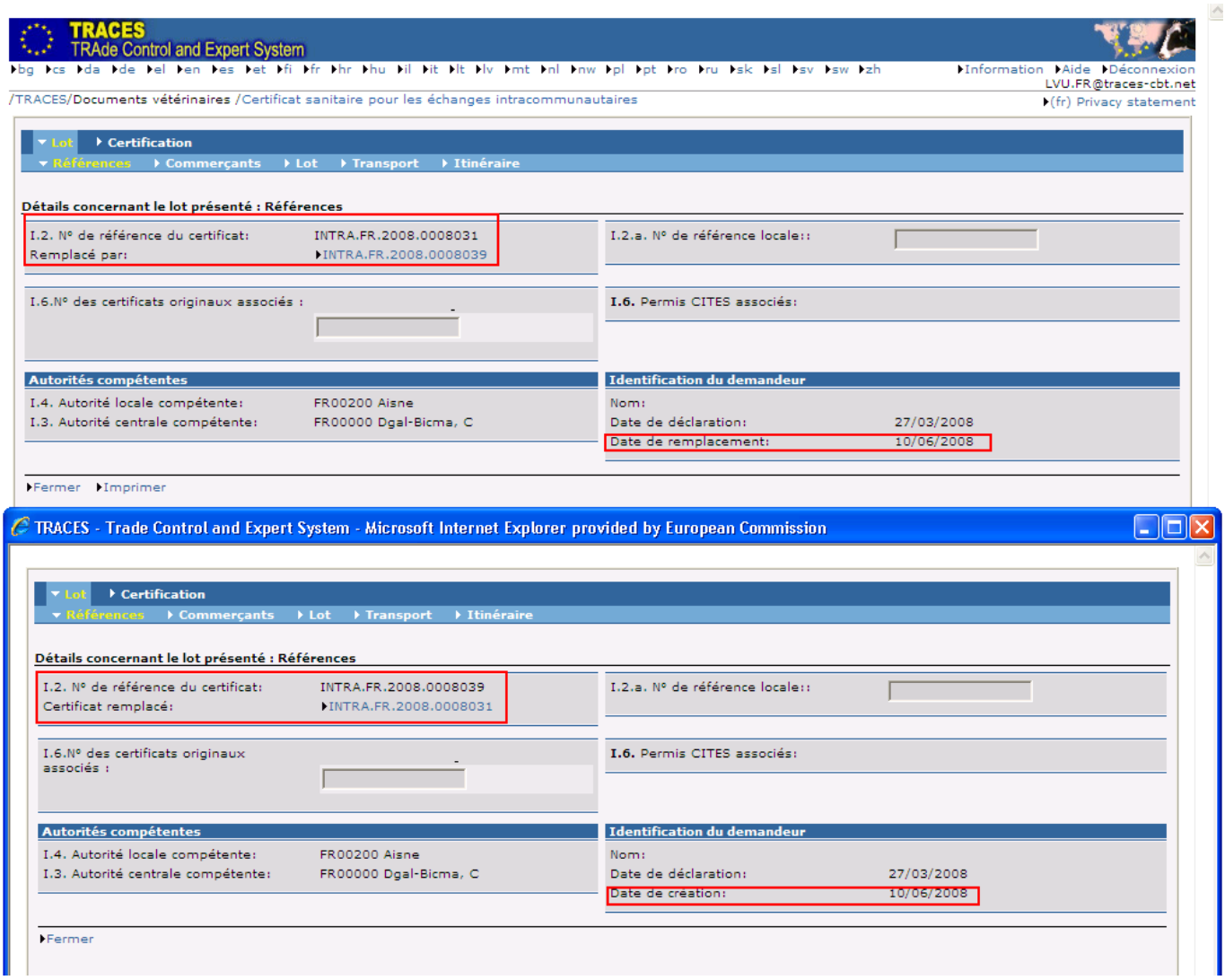
  Ce point d'arrêt n'est pas une organisation pour l'application TRACES , c'est à dire qu'il n'y a pas besoin au préalable d'une validation par la DDSV du point d'arrêt. Vous pouvez renseigner cet rubrique en indiquant une aire d'autoroute. Ce procédé n'étant pas en accord avec le règlement, le groupe TRACES va prochainement modifier cette anomalie fin décembre.

VI. Les comptes utilisateurs

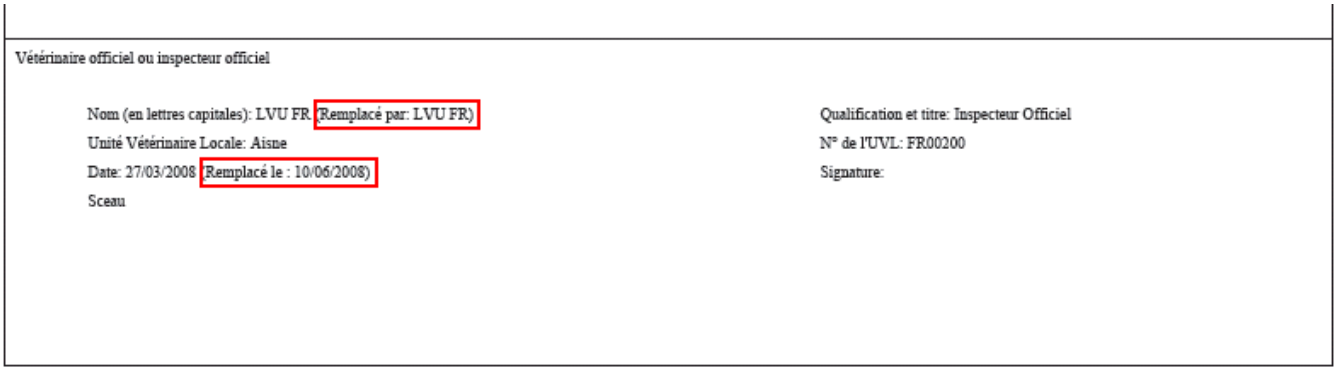
- ✓ Pour améliorer le niveau de sécurité une question subsidiaire préalable sera demandée pour tout envoi de mot de passe oublié. Ainsi, lors de la première connexion au système ou du changement/demande d'un nouveau mot de passe, l'utilisateur est invité à choisir une question dans un menu et à y répondre. Cette réponse personnelle lui sera demandée pour tout oubli de mot de passe ou de réactivation de son compte utilisateur.



- ✓ Remplacement d'un certificat : Lors du remplacement d'un certificat INTRA la date de remplacement apparaît dans l'interface au niveau du champ d'identification du demandeur et dans le certificat imprimé au niveau du cartouche du vétérinaire signataire. L'identification des certificats apparaît toujours au niveau de l'interface dans le champ "références" sous forme d'un hyperlien et de la version imprimée dans la bordure droite du certificat.

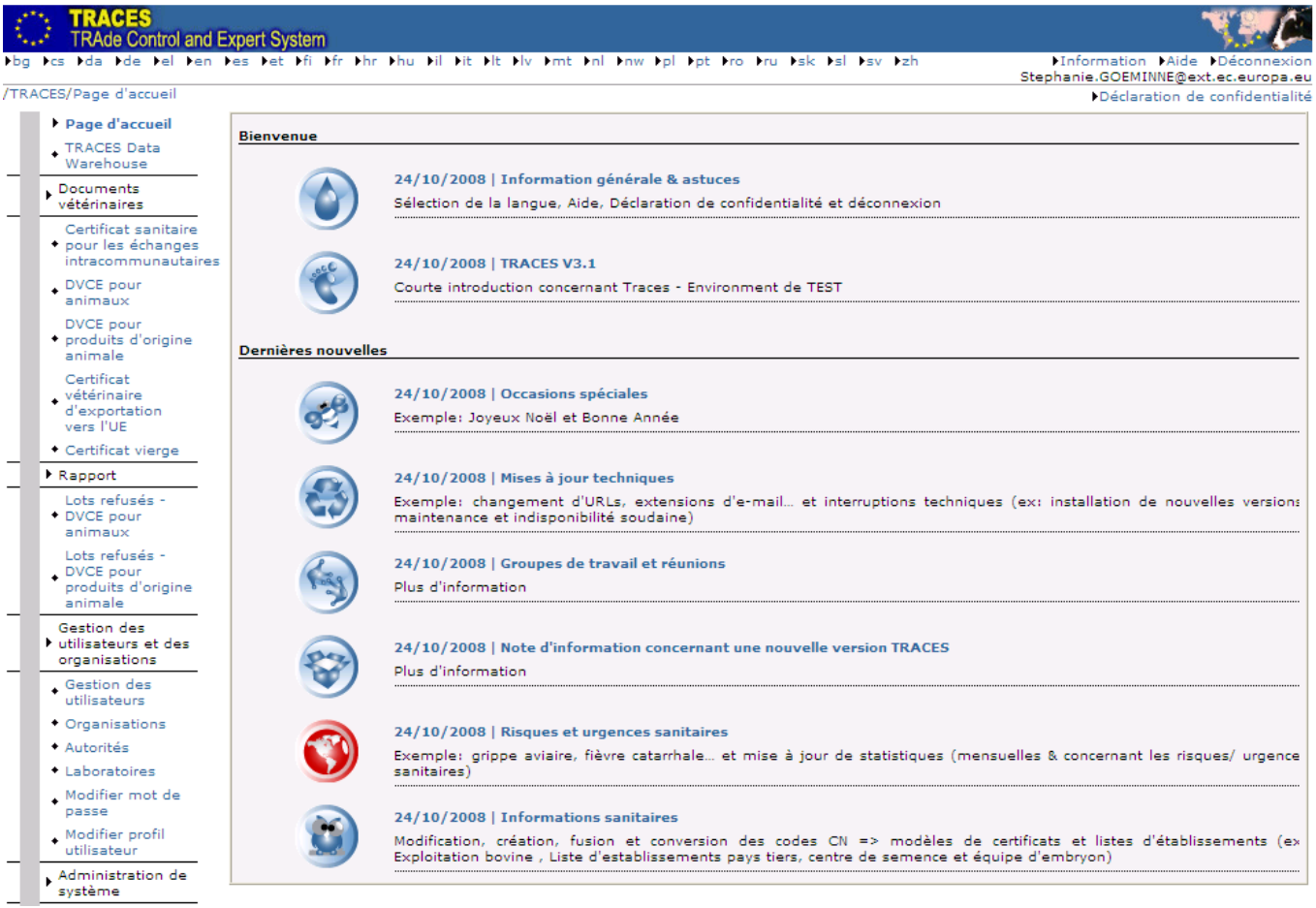


✓ Dans la version imprimée du certificat remplacé apparaissent la date de remplacement et le nom du nouveau signataire qui a fait le remplacement dans la case de la partie II réservée à la signature de l'autorité compétente.



2ème PARTIE: LES MODIFICATIONS DE LA VERSION 3

- ✓ page d'accueil : il vous est rappelé les dernières mises à jour, les éventuelles indisponibilités du système....



- ✓ Il n'est désormais possible d'introduire que des valeurs entières pour les quantités de marchandise dès lors que TRACES demande des unités et non des kilogrammes.

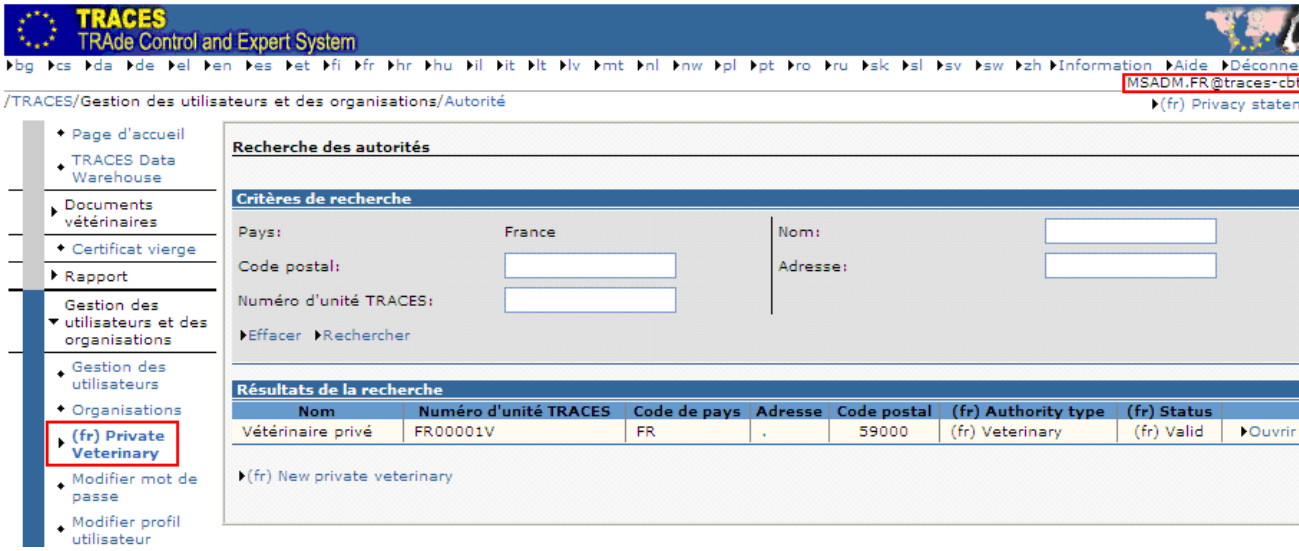
- ✓ La fermeture d'un résultat de recherche à partir d'un des menus de TRACES (documents vétérinaires, rapport, utilisateurs et organisations, liste d'établissements) vous maintient désormais sur la page en consultation.

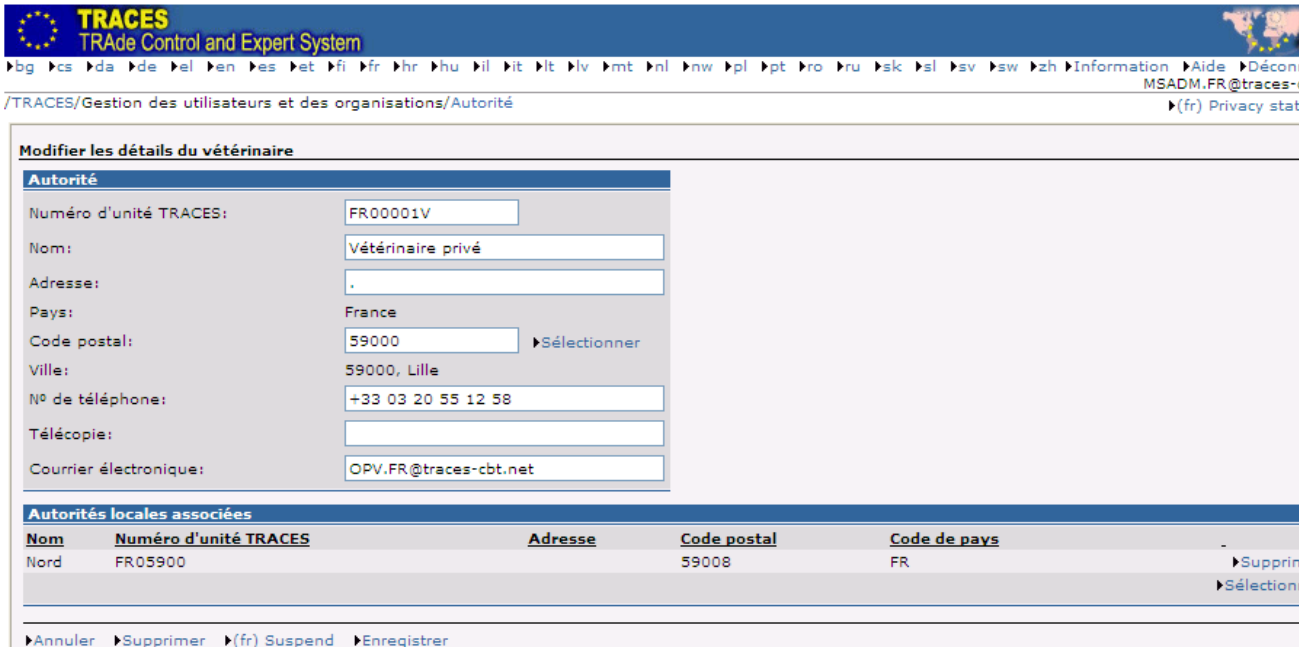
- ✓ Gestion des vétérinaires privés A NE PAS UTILISER ACTUELLEMENT

Dans la perspective de l'attribution éventuelle de droits d'accès au système TRACES accordés à un vétérinaire autre qu'un vétérinaire officiel d'une autorité compétente.

-Des organisations vétérinaires privées quel que soit leur statut (OPV, ROPV) peuvent être créées, modifiées ou suspendues au niveau des Etats membres par le MS-ADM à travers le menu « gestion des utilisateurs ». Ces organisations vétérinaires peuvent être affectées à plusieurs UVL. Les droits d'accès ne seront rattachés qu'à une seule organisation (exemple: centre de rassemblement...)

-Le numéro d'unité TRACES pour ces organisations est généré automatiquement par TRACES et est constitué du code ISO du pays + cinq numéros du n° de mandat + V (V pour vétérinaire) (exemple FR00001V).





✓ Désormais la validation des critères de recherche dans les écrans de recherche est possible en appuyant sur la touche "entrée" du clavier et non plus uniquement en cliquant sur le bouton "rechercher". Cette fonctionnalité ne fonctionne pas quand le seul critère de recherche est issu d'une liste déroulante.